

## **Procédure Lead Agency avec le Luxembourg**

### **Introduction**

La procédure Lead Agency permet à des chercheuses et des chercheurs de Suisse et du Luxembourg de déposer une requête conjointe auprès de l'une des deux organisations nationales d'encouragement de la recherche. La demande se conforme aux procédures habituelles du pays.

Seules des requêtes basées sur une question et un plan de recherche communs peuvent être soumises dans le cadre de la procédure Lead Agency. Le projet Lead Agency doit être conçu de telle manière que les projets partiels poursuivis dans les différents pays ne constituent pas des projets indépendants et ne puissent par conséquent pas être réalisés séparément. Les dispositions locales respectivement en vigueur s'appliquent au calcul des coûts.

La procédure Lead Agency ne constitue pas un instrument d'encouragement à part entière et les requêtes sont traitées au sein de l'encouragement de projets du FNS. Il n'y a donc pas de budget supplémentaire pour les projets Lead Agency, qui doivent respecter les mêmes modalités que celles qui s'appliquent à l'encouragement de projets. Il est ainsi uniquement possible aux requérant-e-s de soumettre une requête Lead Agency si celle-ci ne présente pas de chevauchement thématique avec d'autres requêtes soumises au FNS ou d'autres projets déjà en cours.

### **1. Conditions générales**

#### **1.1 Instruments d'encouragement**

Les instruments d'encouragement suivants du FNS sont ouverts à la procédure Lead Agency:

- Encouragement de projets

Les instruments d'encouragement suivants du FNR sont ouverts à la procédure Lead Agency:

- Projets de recherche fondamentale libre impliquant un contexte international (Programme CORE)

## 1.2 Conditions générales

Les requérant-e-s désirant soumettre leur requête Lead Agency dans une autre langue que l'anglais (ce qui est uniquement possible pour certaines disciplines des sciences humaines et sociales) doivent préalablement consulter toutes les organisations impliquées.

Si le projet est soumis auprès du FNS, la durée maximale est de quatre ans. Si le projet est soumis auprès du FNR, la durée maximale est de trois ans.

En raison de la coordination avec l'organisation partenaire, l'évaluation peut prendre davantage de temps que pour les requêtes classiques.

Dès le 1<sup>er</sup> juillet 2017, toutes les requêtes doivent inclure un plan de gestion des données (Data management plan ou [DMP](#)) conforme aux directives du FNS.

## 2. Soumission

### 2.1 Détermination de la Lead Agency

La Lead Agency se situe dans le pays où la plus grande partie de la recherche est réalisée. A cet effet, nous additionnons le nombre de mois durant lesquels les collaboratrices et collaborateurs travaillent sur le projet (tous les employé-e-s participant au projet). L'organisation d'encouragement qui comptabilise le plus de mois de travail par personne (*person months*) fait office de Lead Agency. En cas d'incertitudes ou de cas limites, les requérant-e-s doivent prendre contact avec les organisations d'encouragement concernées avant la soumission afin de clarifier avec elles le lieu de soumission.

### 2.2 Le FNS en tant que Lead Agency

Si les mois par personne sont les plus élevés en Suisse, la requête de subsides est alors transmise au FNS. Les requêtes relevant de la procédure Lead Agency peuvent être déposées selon les délais de soumission habituels de l'encouragement de projets qui sont fixés au 1<sup>er</sup> avril et au 1<sup>er</sup> octobre.

Une seule et unique requête doit être soumise. Le plan de recherche doit comporter une description de l'ensemble du projet ainsi que des rôles spécifiques de toutes les parties du projet réalisées dans les deux pays.

La planification budgétaire doit être présentée séparément pour les différents projets partiels. Le budget de la partie suisse du projet doit être saisi sur *mySNF*. En ce qui concerne la partie luxembourgeoise, un "[formulaire budgétaire](#)" additionnel doit être rempli.

Les partenaires luxembourgeois soumettent auprès du FNR les formulaires FNR requis conformément aux directives en vigueur au sein du [FNR](#) pour les projets individuels.

#### 2.2.1 Soumission via *mySNF*

Les procédures Lead Agency ne constituent pas un instrument d'encouragement à part entière et la soumission obéit aux mêmes modalités que l'encouragement de projets. **Lors de la création d'une nouvelle requête sur la plate-forme *mySNF*, l'instrument d'encouragement à sélectionner est l'encouragement de projets Div. I-III.** Les partenaires de projet

luxembourgeois doivent être indiqués comme requérant-e-s supplémentaires. Le budget de la partie suisse du projet doit être saisi dans la rubrique "Besoins financiers". En ce qui concerne le budget luxembourgeois, le "[formulaire budgétaire](#)" doit être rempli et téléchargé dans la rubrique "Lead Agency et autres accords". Le DMP (plan de gestion des données) fait partie intégrante de la soumission de la requête et est à remplir directement sur mySNF. Celui-ci doit porter sur l'ensemble des données produites ou réutilisées au cours du projet.

### 2.2.2 Évaluation

Le comité d'évaluation concerné de la division responsable du contenu effectue l'évaluation du projet global. Les requêtes soumises à la procédure Lead Agency sont évaluées de la même manière que les requêtes classiques.

### 2.3 Le FNR en tant que Lead Agency

Si les mois par personne sont les plus élevés au Luxembourg, la requête de subsides doit alors être déposée au FNR. Ce faisant, ce sont les directives du FNR relatives aux projets de recherche individuels qui s'appliquent et les formulaires en vigueur correspondants qui doivent être utilisés. La date limite de soumission annuelle pour le Programme national de financement de projets (CORE) est généralement fixée au mois d'avril.

Les règlements du FNS s'appliquent à la partie des recherches effectuées en Suisse (éligibilité des requérant-e-s suisses, budget du projet partiel et chevauchement thématique avec d'autres projets du FNS).

#### 2.3.1 Soumission via mySNF

Pour des raisons administratives, la requête doit parallèlement être déposée auprès du FNS via la plate-forme mySNF.

Il n'existe pas d'instrument d'encouragement propre aux accords bilatéraux et la soumission est soumise aux mêmes modalités que l'encouragement de projets. **Lors de la création d'une nouvelle requête sur la plate-forme mySNF, l'instrument d'encouragement à sélectionner est l'encouragement de projets Div. I-III.** Les partenaires de projet luxembourgeois doivent être indiqués comme requérant-e-s supplémentaires. Le budget de la partie suisse du projet doit être saisi dans la rubrique "Besoins financiers". En ce qui concerne le budget luxembourgeois, le "[formulaire budgétaire](#)" doit être rempli et téléchargé dans la rubrique "Lead Agency et autres accords". Il est nécessaire de soumettre le même plan de recherche que celui soumis au FNR. À l'inverse, il n'est pas nécessaire de saisir les CV et publications des partenaires étrangers.

**Comme le FNR n'exige pas de plan de gestion des données (DMP), un tel document doit obligatoirement être rempli sur mySNF, y compris lorsque le FNR officie en tant que Lead Agency. Le DMP doit porter sur l'ensemble des données produites ou réutilisées au cours du projet.**

## 3. Conditions de participation

Les modalités qui s'appliquent sont les mêmes que pour [l'encouragement de projets](#).

## **4. Contact**

Division I  
Paul Pignat  
[Div1@snf.ch](mailto:Div1@snf.ch)  
031 308 22 22

Division II  
Cornelia Sommer  
leadagency.div2@snf.ch  
031 308 22 22

Division III  
Barbara Schellenberg  
[Div3@snf.ch](mailto:Div3@snf.ch)  
031 308 22 22

## **5. Documents et liens**

Procédure Lead Agency avec le Luxembourg  
Site Internet du [FNR](#)  
Directives du [FNR](#)  
[Formulaire budgétaire ANR-DFG-FNR-F.R.S FNRS-FWF-FWO](#)

Mars 2018